



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS DES ACTIVITES CAP 33 (Carte annuelle)  
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 -**

*Madame Nicole MASSON, maire adjoint, expose :*

« Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la ville d'Andernos les Bains, en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général de la Gironde, a généralisé à toutes les vacances scolaires les animations sportives et culturelles Cap 33 proposées aux jeunes de 12 à 17 ans, et ce, depuis la fin de l'année 2000.

Le programme varié proposé aux familles, pour chaque période de vacances est grandement sollicité par les parents et plébiscité par les jeunes.

Aussi, nous vous proposons de maintenir à son niveau de 2011 le tarif de la carte annuelle CAP 33 2012, soit la carte à **10,30 €**.

Ce tarif est extrêmement attractif, puisqu'il permet à chaque membre âgé de plus de 12 ans d'une famille d'Andernos les Bains, de participer, sans aucune restriction, aux activités pluridisciplinaires proposées par cette structure.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les dispositions ci-dessus. »

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :**

**APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011

**Le maire**

**Ph. PÉRUSAT**

